



TEXTE ADOPTÉ n° **202**

« *Petite loi* »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

25 novembre 2003

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'accord portant création
de l'Organisation internationale de la vigne et du vin.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **1146** et **1214**.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord portant création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, fait à Paris le 3 avril 2001, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 novembre 2003.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 1146.

Texte adopté n° 202 – Projet de loi : approbation de l'accord portant création de l'organisation internationale de la vigne et du vin



Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi, rapports, comptes rendus des travaux des commissions et de la séance publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

33 rue de l'Assemblée nationale
4, rue Aristide-Briand - 75007 Paris

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS